



DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

---

**MAIRIE DE CARRY-LE-ROUET**

**ARRETE MUNICIPAL N°2023-329**

**PORTANT DELEGATION DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL**

**Pour MADAME Nathalie GARCIA**

Le Maire de la Commune de Carry-Le-Rouet,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-18,

Vu le 2<sup>e</sup> Alinéa du Chapitre I du titre 1<sup>er</sup> de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat-civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame GARCIA Nathalie, Annie, Elise née le 25/10/1966 à Rognac (Bouches-Du-Rhône) pour une durée d'un jour.

**Article 1 :** Madame Garcia Nathalie assurera les fonctions d'Officier de l'Etat Civil pour la célébration d'un mariage le 26 Août 2023.

**Article 2 :** Délégation donnée à Madame GARCIA à l'effet de délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'Etat-Civil.

**Article 3 :** Cette délégation est consentie pour la célébration du mariage du 26 Août 2023 en Salle Calanque où sont célébrés les mariages.

**Article 4 :** Copie du présent arrêté sera adressée à Mr. Le Sous-Préfet d'Istres (Bouches-du-Rhône), ainsi qu'une expédition à Monsieur le Procureur de la République.

**Article 5 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Cette saisine peut être faite :

- par voie écrite à l'adresse suivante :

Tribunal Administratif de Marseille

22/24 rue Breteuil

13281 MARSEILLE CEDEX 6

- par voie dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6** : Monsieur le Directeur des services, Monsieur le Procureur de la République, sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie, notifié à l'intéressée, et publié au recueil des actes administratifs de la commune.

Ampliation sera remise à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Istres,
- Monsieur le Procureur de la République,
- A l'intéressée

Fait à Carry-le-Rouet le 26 Juillet 2023



Le Maire

René-François CARPENTIER

Notification :

Nom, Prénom, date et signature de la Conseillère Municipale :

GARCIA Nathalie  
Le 4/8/2023 .